L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 3 AOUT 1855.

Imprimé et publié par J. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
J. F. WEISSE. N. DUFOUR.
[illegible] DUVERGER. S. HARDY.
No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 3 AOUT.

LA FIEVRE JAUNE.

La fièvre jaune est-elle contagieuse ? question, vieille comme la maladie même, n'est pas encore résolue d'une manière satisfaisante. Quelques médecins croient à la contagion, le plus grand nombre la nie. Les premiers sont considérés par leurs confrères comme les *old fogies*, les encroutés, les béotiens de la profession.

En 1853 cependant, les contagionistes ont pu triompher de leurs adversaires; les faits semblaient leur donner raison. Lorsqu'elle éclate à la Nile-Orléans, la maladie se répandit sur tous les points qui étaient en communication avec le centre infecté et envahit des localités où elle n'avait jamais jusqu'alors fait son apparition. D'où venait-elle donc ? Pouvait-on dire qu'elle était éclose au fond de nos campagnes sous l'influence [illegible] ? Devait-on au contraire croire qu'elle avait été importée de la ville ?

Les contagionistes soutenaient naturellement cette dernière opinion, et d'abord il était trop que leur répondre. On [illegible], si nous ne nous trompons, les causes déterminant l'éclosion de la fièvre existaient à l'état latent dans nos campagnes comme dans les villes, [illegible] latitudes, et que si elle y [illegible] souvent, c'est que les principes [illegible] y sont moins actifs que [illegible] populeux. Et puis, ajoute-t-on, il y a une influence générale, dont l'effet est déterminé par des conditions [illegible] et autres qui échappent à [illegible]. Lorsque cette action est exercée dans un milieu insalubre, comme [illegible] en 1853 à la Nile-Orléans, il [illegible] qu'elle s'exerce en même temps dans un milieu ordinairement sain. [illegible] donc de cette façon, sans [illegible] l'hypothèse de la contagion, expliquer l'apparition de la fièvre jaune dans nos campagnes il y a deux ans.

[illegible] cette théorie, les [illegible] comme les chiffres, ont une valeur que ne saurait amoindrir la discussion jusqu'à un certain point de [illegible] année en faveur de ceux qui [illegible] la contagion.

Un numéro d'un de nos journaux [illegible], *The Medical News and Hospital* [illegible] l'historique des premiers cas de fièvre jaune qui ont eu lieu cette année à la Nile-Orléans. Les victimes demeuraient loin de cette partie du port où sont [illegible] les bâtiments à voiles et n'ont pu [illegible] et contracter le germe de la [illegible]. Le premier qui ait succombé au [illegible] tombé malade à bord d'un bateau [illegible] venant du haut du fleuve; le [illegible] Allemand qui se trouvait de [illegible] à la Nile-Orléans; le troisième [illegible] depuis cinq semaines d'Angleterre [illegible] du port.

[illegible] plus longue, mais nous l'a[illegible] résume, il reste démontré [illegible] moins les premières [illegible] ne venaient pas de [illegible] se trouvaient de [illegible] à la Nile-Orléans et [illegible] pour se rendre ici des [illegible] jaune est complètement [illegible].

[illegible] personnes attein[illegible] point de ports infectés, ne [illegible] que la cause de leur [illegible] locale et non étrangère [illegible] prétendent les non-con[illegible]. Nous ne doutons pas, après [illegible] contagionistes ne puissent [illegible] des faits mentionnés par le *Medical* [illegible] une explication toute différente.

[illegible] qui pour nous, étrangers à la science, [illegible] clairement du débat, c'est que les [illegible] sont pas encore, de part et d'autre, [illegible] nombreux ni assez concluants pour [illegible] base à une opinion définitive. En [illegible] nous avons la quarantaine, et si [illegible] rigueurs primitives elle n'a [illegible] nous préserver du fléau. Il est [illegible] n'a été mise en vigueur que le [illegible] c'est-à-dire après l'époque où les [illegible] fièvre jaune se sont déclarés [illegible] qu'en s'y prenant plus tôt [illegible] l'année prochaine.

[illegible] bonne chance et sur[illegible]. En l'exagérant cet [illegible] avoir pu nous protéger [illegible] de commerce qui [illegible].

[illegible] WALKER AU NICARAGUA.—[illegible] l'Amérique Centrale [illegible] renseignements positifs au [illegible] Walker qui, on le sait, a quitté [illegible] Californie pour aller se [illegible] révolutionnaire au [illegible].

[illegible] expédition avortée de la Basse [illegible] le 14 juin à Realejo [illegible] hommes et s'est rendu à [illegible] été rejoint par une troupe [illegible] sous les ordres du colonel [illegible] Romerez. Ces soldats lui [illegible] par Castellon, président [illegible], l'attaque s'est dirigée vers [illegible] Nicaragua et a attaqué la ville de [illegible] Rivas, mais au milieu [illegible] commandés par Manoel [illegible] et les volontaires [illegible]. Celui-ci s'est [illegible] dans la maison d'un planteur [illegible] un combat de deux heures [illegible] assaillants. Ces derniers [illegible] par emporter d'assaut la [illegible] le feu. Les Américains [illegible] pu traverser ses lignes [illegible] champs. Ce combat [illegible] hommes de Walker; [illegible] brûlés. La perte de [illegible] du gouvernement a été de [illegible] d'un nombre égal de blessés.

EUROPE.

[illegible] d'Europe apportée par l'*Atlantic* [illegible] est pas venue depuis mercredi [illegible] malle-poste s'était depuis deux jours embourbée quelque part, nous en [illegible]. Nous arriveront-ils aujourd'hui ?

Les journaux de St Louis publient un sommaire télégraphique que nous allons reproduire.

Une dépêche du général Pélissier annonce, sous la date du 11 juillet, que le feu ouvert contre le redan a produit quelque effet. Le 10 le commandant en chef de l'armée française mandait à Paris qu'il n'a rien de nouveau à vous annoncer. Le canonnade a été très vive entre les batteries anglaises et le Redan, et [illegible] ne répond plus à nos attaques.

[illegible] dissidence parmi les assiégeants.

[illegible] duc [illegible] prendra, dit-on, le gouvernement de la Bologne et laissera au prince [illegible] le commandement militaire.

[illegible] répandu des changements [illegible] dans le cabinet russe. Le [illegible] Menschikoff serait nommé de Crimée [illegible] portefeuille de la guerre. Le [illegible] sera ministre de la police [illegible] président du conseil.

[illegible] depuis l'attaque du 18 juin, ont [illegible] travaux à une petite [illegible] du Redan pour détruire cet [illegible] ont fait une sortie en face du mamelon, [illegible] ont été repoussés.

[illegible] la reine Victoria à Paris est po[illegible] 7 août.

[illegible] continuent à croiser dans [illegible] ont détruit une grande quantité [illegible] de construction à l'est de la [illegible]. Le port Archangel a été mis en état [illegible] il est maintenant protégé par [illegible] batterie de quatre-vingts canons.

[illegible] étrangers ont pu quitter le port [illegible] rigueur du blocus : quelques [illegible] étaient du nombre.

[illegible] contre Ihsan a été repoussée [illegible]. D'autres avis déclarent néanmoins [illegible] Kars ont évacué Kars et se sont [illegible].

[illegible] de nouveau répandu que Schamyl [illegible] des Circassiens, était mort.

[illegible] Espagne que l'insurrection carliste [illegible] réprimée.

[illegible] d'une nouvelle circulaire [illegible] relever les insinuations [illegible] dans le discours de l'empereur Napoléon [illegible] la conduite de l'Autriche dans le débat entre la Russie et les puissances occidentales.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Arrivée de l'Asia.

NOUVELLES D'EUROPE,
D'une semaine plus récentes.

Halifax, 1er août—Le steamer Asia, capitaine Lott, venant de Liverpool qu'il a quitté le 21 juillet, est arrivé ici la nuit dernière. Il apporte des avis d'une semaine plus récents que ceux reçus à New York par l'Atlantic.

La guerre.
Rien de nouveau du théâtre de la guerre.

Grande Bretagne.
La nouvelle la plus importante apportée par l'Asia est celle du rejet de la proposition de censure faite par M. Roebuck à la Chambre des Communes. Celle-ci a refusé, à une majorité de 100 voix, de condamner le gouvernement.

Le bruit s'est répandu en Angleterre que lord John Russell devait être remplacé à la secrétairerie des colonies par sir William Molesworth.

Marché de Liverpool.
Le marché aux cotons de Liverpool n'a pas varié depuis le départ de l'Atlantic : il n'est fait peu d'affaires.

Les avis reçus des Etats-Unis avaient alourdi le marché, au commencement de la semaine, mais il s'est relevé vers la fin et les cours de clôture ont été fermes.

Le stock en main était estimé à 629,000 balles, dont 434,000 de qualités américaines.

Au nombre des ventes de la semaine il y a eu 2800 balles américaines.

Samedi, jour du départ de l'Asia, le marché était ferme aux cours de vendredi.

Les prix du blé sont restés les mêmes, mais le maïs a fléchi de 3 sh. par quarter. Le marché s'est clos ferme aux cours de samedi.

Le temps a été favorable aux récoltes.

Rien de nouveau dans les denrées alimentaires.—Les graisses ont légèrement fléchi. Les derniers cours sont 54s. Mais les acheteurs demandent une nouvelle baisse.

On obtient facilement de l'argent : les consolidés sont cotés au comptant à 91.

Autres détails par l'Asia.

La Crimée.
LE CAS DU BLACK WARRIOR.

Détails intéressants.

Halifax, 1er août—Les nouvelles apportées par l'Asia offrent beaucoup d'intérêt, comme on le verra plus bas.

La Guerre.
Les nouvelles de Crimée confirment que les alliés font de formidables préparatifs pour livrer un autre assaut à Sébastopol. Dans la nuit du 15 juillet, les Russes ont opéré trois sorties de la Tour Malakoff contre les lignes françaises, mais ils ont été repoussés chaque fois. D'autres sorties avaient eu lieu le 8, contre les lignes anglaises, mais sans plus de succès.

Les Turcs étaient assiégés dans Kars.

La presse anglaise considère l'aspect de la guerre comme décourageant.

Les alliés préparent dans la Mer Noire une expédition que l'on croit destinée à agir contre Odessa.

Une dépêche officielle russe, du 3 juillet, dit que 6 bateaux anglais sont entrés dans le port de Kassan, sous la protection d'un pavillon parlementaire et ont pillé les navires en rade jusqu'au moment où les feux de la rive les forcèrent de s'éloigner.

Espagne.
Don Escalente a été nommé ministre d'Espagne à Washington. La rupture entre Rome et l'Espagne est maintenant complète par suite de l'adoption du décret sur les biens de l'Eglise. Le chargé d'affaires du Pape a demandé ses passeports.

Le cas du Black Warrior.
Cette affaire a été réglée par l'allocation que le gouvernement espagnol a faite d'un million de réaux à titre d'indemnité.

Un général carliste a été fusillé par les autorités à Garona.

Allemagne.
L'Autriche a envoyé une circulaire à la diète germanique en faveur de la paix, et menaçant d'occuper les principautés pendant toute la durée des hostilités. Cette circulaire demande, en outre, que la confédération germanique garde son attitude actuelle. La diète a répliqué que les circonstances n'exigent aucune mesure nouvelle, et qu'elle ne compte pas étendre ses obligations ni ses engagements.

La résignation du cabinet de Hanovre est incessamment attendue.

Italie.
Les puissances alliées désapprouvent l'insurrection de Modène. La garnison française à Rome a reçu des renforts.

Une lettre de Mazzini a paru dans les journaux de Genève pour mettre les Italiens en garde contre les intrigues de Bonaparte.

Prusse.
On rapporte que le prince héréditaire de Prusse doit se rendre à St-Pétersbourg pour agir comme médiateur entre les alliés et la Russie.

Marché de Londres.
Le marché monétaire de Londres est ferme. Le sucre a légèrement haussé. Café et céréales aux anciens cours, fermes.

FONDS AMÉRICAINS—Les fonds américains étaient peu demandés et les actions de chemins de fer languissantes.

MARCHÉS DE NEW-YORK.—Coton sans changement. Farine en baisse de 12 1/2c. par baril. Blé en faveur. Ventes de blé blanc du Sud à $2 05 le boisseau. Maïs en baisse. Ventes de maïs de l'Ouest à 87 1/2 le boisseau. Le porc a haussé, mess $19 75 à baril.

RIVIÈRES—Louisville, 9 août—La rivière monte, il y a 7 1/2 pieds d'eau dans le canal, et 5 pieds 9 pouces aux chutes.

TENNESSEE.—Les élections du Tennessee viennent d'avoir lieu et le télégraphe nous transmettra incessamment quelques-uns des bulletins. Le résultat des luttes politiques a toujours été douteux dans le Tennessee. Autrefois, lorsqu'il n'y avait en présence que des whigs et des démocrates, cet Etat élisait tantôt un gouverneur whig, tantôt un gouverneur démocrate. Ainsi M. Polk, plus tard président des Etats-Unis, a remplacé Cannon et a été ensuite battu par Jones qui a eu pour successeur A. V. Brown, remplacé à son tour par Neil Brown. Après Neil Brown, sont venus Campbell et Andrew Johnson. Sur ces sept gouverneurs, trois étaient démocrates et quatre whigs. Cependant le Tennessee a voté pour Clay, Taylor et Scott. Il serait difficile de dire comment il s'est prononcé hier. Les candidats pour la place de gouverneur étaient M. Johnson, démocrate, et M. Meredith P. Gentry, membre de parti américain. Le premier a été élu gouverneur en 1853 à une majorité de 2,261 voix.

Conseil de Ville.

CONSEIL DES ALDERMEN—Réunion à sept heures et demie.

Rapport de la Banque des Citoyens—Référé au comité de finance.

Les Assistants font annoncer aux Aldermen qu'ils n'approuvent pas la résolution qui diminue le nombre des commis du Commissaire des rues. Les Aldermen adoptent de nouveau la résolution.

Résolution relative à divers comptes du recorder—Référée au comité judiciaire.

Résolution confiant la pompe à vapeur aux pompiers exemptés—Adoptée.

Les Aldermen repoussent la résolution relativement à la vente des wharves que les Assistants avaient adoptée malgré le veto du Maire. M. Dufour offre un amendement qui, dit-il, devra satisfaire le Maire et qui défend le transfert du bail dans un but de spéculation. L'amendement est adopté à l'unanimité.

Résolution de M. Culbertson ordonnant que toutes les amendes imposées par les recorders soient versées dans le Trésor, et que les sommes provenant d'amendes et qui sont en ce moment entre les mains des recorders soient également remises au trésorier.—Adoptée.

Résolution des Assistants fixant le salaire de l'ingénieur en chef de la pompe à vapeur à $125 par mois et celui de ses aides à $100—Adoptée.

Le comité des rues et des débarcadères recommande l'adoption de la résolution ordonnant la nomination d'un commissaire pour le marché Washington, Troisième District.—Adoptée.

Le Conseil s'ajourne à mardi prochain.

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN.

Après lecture de plusieurs pétitions, le Conseil approuve le plan du wharf qui doit être affermé à la compagnie du railroad des Opelousas.

D'après le rapport fait par M. Giffen, du comité de conférence nommé pour prendre en considération l'amendement fait par les Aldermen, réduisant de $20,000 les allocations aux Ecoles publiques, le Conseil donne son approbation à l'amendement.

L'ordonnance présentée par M. Guyol, pour régler le poids du pain, a été référée au comité judiciaire.

Une ordonnance pour affermer les wharfs de la ville a été adoptée.

Le Conseil s'est ajourné faute de quorum.

CHRONIQUE LOCALE.

RATIFICATION.—Le parti américain a ratifié, mercredi soir, toutes les nominations faites dernièrement par la Convention du parti.

ACQUITTÉE.—Mary Akins, dite Dailey, que Budget Sheridan accusait de lui avoir volé une somme de $300 et une montre en argent, a été acquittée hier à la demande de la plaignante, qui déclare avoir acquis la certitude qu'il n'y a pas de preuve de la culpabilité de Mary.

MAISON DE DÉBAUCHES—Mme Corelia Charles et Mlle Ophelia Willis qui accusaient, il y a quelques jours, le nègre Sam de tentative de viol, ont été arrêtées hier sur l'affidavit de M. T. M. Litner, qui déclare qu'elles tiennent en face de chez lui, une maison de débauche où se rendent à toutes heures de la nuit des personnes qui troublent la paix du quartier.—Continuellement en attendant l'interrogatoire.

UNE POULE DE CHOSES—Adélaïde Balfour a dit au recorder Wright que mardi, à onze heures du soir, elle était assise dans sa chambre avec un de ses amis; les nommés Wm Delonery, John Price, Jos Coates et George Jenour enfoncèrent la porte, pénétrèrent dans l'appartement, assommèrent la personne qui causait avec elle; brisèrent les chaises, l'armoir et les glaces et terminèrent la bagarre en lui administrant des coups de poing qui l'étendirent sans connaissance sur le plancher.—Delonery seul a été arrêté.

ACCUSATION DE PARJURE—Un affidavit fait devant le recorder du troisième district, accuse E. Jones et Victor May, h. c. l., de s'être parjurés. Jones est en prison; le second a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution lorsque l'affaire sera appelée.

VOL.—John Walter, citoyen du Tennessee, a voulu célébrer dignement, mercredi soir, son arrivée dans la métropole du Sud. Il est entré après une longue promenade, dans un café de la rue St Louis, avec Frank Reben, son compagnon comme lui, rencontrent toujours les nouveaux débarqués, et après s'être bien désaltéré a recommencé la promenade qui ne s'est terminée que fort avant dans la nuit. A peine avait-il quitté le cicérone, qu'il s'aperçut qu'une somme de $250 en or et en billets de banque, qu'il avait dans la poche quelques heures auparavant, avait disparu. Ses soupçons se portèrent naturellement sur son fidèle ami Reben qu'il a prié le recorder Ramos de faire arrêter. L'officier Rocca a exécuté l'ordre de la Cour.

DEVANT LA 1re COUR.—John Thompson qui avait été accusé d'avoir trempé dans le meurtre de Michael Martin, le 6 mars dernier, et qui s'était fait arrêter a été arrêté hier à Alger pour avoir tenté de porter un coup de couteau à la Bourie au garçon du buvette d'un café d'Alger, près du ferry de la rue du Canal. Le juge Fortier l'a envoyé en prison en attendant qu'il comparaisse devant la Première Cour de District.

INCENDIE—Le feu a éclaté hier, à 3 heures et demie de l'après-midi, dans le dépôt de glace de [illegible] & Co, rue des Champs Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain. Le magasin a été détruit.

Célèbre eau-de-vie ou gingembre, de Catherwood.
CETTE [illegible] Essence, qui renferme [illegible] de la Jamaïque [illegible]. La Famille [illegible].
L'eau-de-vie de gingembre surpasse toutes les préparations de ce genre et on ne s'en fait partout la plus grande éloge.
A vendre, par caisse, par
CATHERWOOD & ELMORE.
Encoignure Canal & Commerce

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Monsieur le rédacteur de l'*Orléanais*.

Monsieur,

Vous avez entrepris dans la presse orléanaise une œuvre hardie, à savoir l'attaque et la réforme des abus qui se sont maintenus jusqu'à ce jour dans notre administration municipale et qui ont fait par intérêt le désordre dans nos finances et le malaise dans tous nos services publics. Cette œuvre, vous la poursuivez avec une grande indépendance d'opinion.

Toutefois cette tâche de réformateur exige la réunion de qualités fort diverses et souvent opposées; s'il faut l'audace pour attaquer les abus dans l'œuvre du passé, il faut la prudence pour respecter ce qui doit rester debout; il faut une longue étude et une connaissance profonde de l'édifice que l'on sape, suivant votre expression, pour ne porter que des coups utiles; il faut le génie créateur pour réédifier sur le terrain déblayé; il faut enfin cette modération sérieuse dans les attaques contre les institutions, qui observe toujours le respect dû aux personnes et qui par suite sauvegarde la dignité de l'agresseur lui-même.

Or, en quelque haute estime que je vous tienne, il me semble que certaines de ces conditions nécessaires au réformateur vous ont fait défaut dans les diverses attaques que vous avez dirigées contre l'institution des Ecoles publiques de notre pays et je serais heureux de vous amener à partager ma conviction. Car, comme je ne doute ni de votre bonne foi même dans une question personnelle, ni de la sincérité de votre haine contre l'erreur, il en résulterait pour vous, à votre grande satisfaction non moins qu'à la mienne, la possibilité d'accomplir sur vous-même la plus facile et la plus prompte des réformes, celle de votre opinion sur cette importante matière.

Déjà au premier article d'entrefilets inséré le 29 juillet dernier à la glorification de la minorité de la Direction des Ecoles du 2me district et à la grande confusion de la majorité, congrûment vitupérée par vous, m'avait fait sourire ainsi que tous mes collègues du corps des professeurs qui ont le malheur de penser comme cette malencontreuse majorité. Nous trouvions fort drôle de vous voir regretter qu'elle eût rejeté une suspension de deux mois des Ecoles publiques; car cette suspension devait, disiez-vous, procurer une économie, qui, employée à bâtir deux écoles, aurait sauvé $8000 de loyer annuel à la Direction. Or cette économie s'élevant d'après le chiffre mensuel de Pay-Roll à peu près à $9000 pour les deux mois, il en résulterait qu'un capital de $9000 investi en immeubles peut représenter une rente de $8000 : de quoi se plaindraient donc MM. les propriétaires immobiliers ? Nous trouvions moins plaisant, mais assez conséquent avec vos informations partiales et incomplètes sur la matière, que vous eussiez fait honneur à cette même minorité d'une proposition qui devait désorganiser tout le corps enseignant d'un district, proposition qui n'avait même pas l'excuse de la nécessité; car l'incertitude qui régnait alors et qui règne encore sur le chiffre de l'allocation qui serait accordée aux écoles, imposait à cette minorité un devoir à la fois de convenance pour les conseils supérieurs en même temps que de bienveillance, de moins apparente, pour des intérêts dont elle a charge, c'était celui d'attendre au moins la décision suprême qui pouvait rendre soit inutiles soit indispensables les mesures de rigueur. Toutefois, nos intérêts seuls étant en jeu, j'avais cru devoir garder le silence.

Le 31 juillet un article éditorial a paru dans votre journal et cette fois, la question est sortie du cercle étroit des intérêts particuliers pour prendre les proportions d'une attaque directe et raisonnée contre l'institution même des Ecoles publiques. Cette attaque, franche, pour ne pas dire plus, dans ses allure, m'a froissé dans mes convictions quant au fond, dans mes convenances quant à la forme. J'ai hésité toutefois à y répondre. Citoyen obscur, je ne me sentais pas mission de défendre la plus belle, la plus féconde de nos institutions; j'espérais que d'autres plus habiles, depuis plus longtemps engagés dans la défense du pays et de ses œuvres, ne laisseraient pas passer ce que, dans ma franchise en retour, je suis forcé d'appeler des hérésies nationales. Je pensais d'ailleurs que ma position personnelle et intéressée dans la question me faisait un devoir de m'abstenir aussi longtemps que possible et je craignais que la facile réponse de Sganarelle à M. Josse ne vint diminuer la valeur de mes raisons. Mais j'ai attendu en vain; soit, ce qui est peu probable, que votre attaque ait passé inaperçue, soit que suivant votre affirmation, elle ait réuni les suffrages unanimes, dans la presse du moins, le silence s'est fait et a continué; vous avez été libre de miner la base de notre démocratie et, au nom d'un triste intérêt de fisc et d'argent, de déverser le ridicule sur le principale gloire de notre pays, l'édifice de l'éducation publique, égalitaire et gratuite. Libre à vous, monsieur, de croire à cette approbation unanime, à ce retirement de l'opinion publique, et de vous en applaudir. Quant à moi, je m'explique ce silence d'une toute autre façon; j'aime mieux croire que les innombrables amis de l'éducation publique la jugent trop endessus de cette attaque passagère pour craindre qu'elle en soit ébranlée. Toutefois je ne partage pas cette confiance, et la défendant irrévocable de l'institution, sinon dans sa théorie, du moins dans son application, depuis quelques années, me prouve qu'il serait temps qu'elle fût soutenue par des appuis plus fermes, par des voix plus hautes que la mienne. Mais celle-là du moins ne lui faillira pas et j'ose espérer, si vous avez vous convaincu que la question est prise par moi d'assez haut pour que les considérations d'intérêt et de position personnels lui restent parfaitement étrangères.

Et d'abord, j'ai dit que votre attaque était franche; mais cela est peu pour dire précise; de manière que, tout en reconnaissant dans votre article une hostilité très prononcée contre le système des Ecoles publiques, et après en avoir éliminé une foule de plaisanteries fort spirituelles sur les bambins et les jeunes sous-maîtresses, sur les surintendants pachas et le fétichisme de l'idole, je n'ai pu saisir votre pensée dans son corps et j'en suis réduit à des commentaires.

Est-ce le principe même de l'éducation publique que vous regardez comme une calamité ? Est-ce sur l'organisation adoptée ici pour traduire en fait ce principe que porte votre critique? Si je ne me trompe, je crois pouvoir conclure que le principe et son système vous sont également odieux.

Quant au principe: vous signalez l'intempérance et l'ambition démesurée de cette *idole*; vous reprochez aux exemptions passées et vous envisagez avec terreur le moment où, si on ne les réprimait, elle engloberait le double d'enfants et nécessiterait le double de professeurs. —Sans m'attacher pour le présent à relever tout le côté plaisant de ces terreurs, il peut me rester acquis que cet l'idée-mère, le principe même de l'institution qui vous répugne; car des vices pratiques et des imperfections de détail ne vous inspireraient pas cette profonde horreur d'un développement à venir et d'une prospérité croissante.

Cela posé, il est évident que toute organisation matérielle d'une idée primitive [illegible] vous jugez vicieuse, doit vous sembler [illegible] d'un vice radical et primordial, et il [illegible] de m'enquérir de votre opinion sur les détails. Je le regrette toutefois car si nous entrions dans la critique de ces détails, peut-être nous rencontrerions-nous plus d'une fois dans une commune condamnation, ce qui aurait un grand plaisir et un grand bonheur pour moi.

Mais pour en revenir au fond de la question, c'est-à-dire au principe, dussé-je encourir votre sévère et spirituelle incapacité de *fétichiste idolâtre*, je le mets en premier rang, sans partage, parmi nos institutions démocratiques, beaucoup au-dessus du suffrage universel, dont la vérité et la valeur dépendent précisément dans l'avenir du développement de notre éducation nationale, beaucoup au-dessus de notre organisation municipale, objet aussi de votre habile critique, beaucoup en avant de nos libertés diverses, dont tout l'édifice repose sur les lumières convergentes du pays. En entrant dans l'examen de cette féconde institution de l'éducation nationale et gratuite, j'y vois la réalisation de tous les progrès désirables du pays au triple point de vue politique, social, économique. Quelques mots de démonstration ne seront pas de trop pour une si importante assertion, si opposée d'ailleurs à votre manière de voir.

Au point de vue politique, la société s'empare de l'enfant et lui imprime dès son bas âge la direction qu'elle juge convenir aux intérêts de la communauté et à ses propres intérêts; elle le prépare pour la carrière qu'il doit parcourir; elle le relie à elle dès son début dans cette carrière: elle lui fait sans considération de rang et de fortune; elle réalise pour lui le bienfait si vanté de l'égalité et ne laisse plus subsister d'autres inégalités que celles de l'intelligence et de la conduite : tous les chemins sont ouverts à tous; le mérite est le seul concurrent; la véritable démocratie est fondée.

De ces lumières communes, de cette instruction diffuse comme la lumière du soleil, que résulte-t-il dans l'avenir ? Unité de vues, convergence d'esprits éclairés dans la gestion des intérêts politiques du pays, harmonie et concorde, au lieu d'une hostilité passionnée et ignorante, développement sage et progressif de toutes les libertés, intelligence et respect de la fonction électorale. Que si la société, renonçant à son imprescriptible devoir de direction dans l'éducation nationale, en délègue la mission à des institutions privées, sans responsabilité, sans lien commun, qui ne voit que la conséquence inévitable de cette forfaiture sociale est l'incohérence dans les idées fondamentales, la divergence et l'hostilité introduites dans l'esprit de plus tard de la conscrite de la génération nouvelle, partout enfin la lutte substituée à la fraternité ?

Au point de vue social, quel pays plus que le nôtre est en quelque sorte forcément amené au système unitaire de l'enseignement national ! Y sont creusés où viennent s'amalgamer les éléments hétérogènes de tant de nationalités diverses, l'Union réclame dans le plus prompt avenir un bienfait dont l'absence engendre nos maux et nos dissensions du moment. Or bien fait, c'est l'unité, l'unité nationale, ayant son caractère propre, ses traits distinctifs et irrévocables. Qui créera cette unité, qui fondera les éléments nouveaux dans ce creuset, si ce n'est le feu puritain et vivace de l'instruction commune, égale pour toutes les origines, paternelle pour toutes les croyances ? Quel enfant allemand, français ou irlandais, sorti des écoles avec des idées natives que les idées américaines Lequel garde encore, après cette trempe en commun, l'empreinte de sa nationalité primitive? C'est donc le plus puissant, disons mieux, le seul agent créateur de l'unité nationale.

Au point de vue économique, l'éducation nationale est la seule réalisation grandiose qui existe dans le monde entier du principe destiné à régir l'avenir, le principe d'association, avec ses économies immenses et ses conséquences fécondes. Et c'est à ce point de vue surtout, Monsieur, que nous nous éloignons de votre hostilité. Comment un esprit aussi éclairé ment facile que le vôtre n'a-t-il pas compris que, au règne de l'éducation à bon marché, le système que je défends, tout imparfait qu'il est, se trouve encore sans rival ? Où trouverez-vous une autre combinaison qui permette de faire l'éducation d'un citoyen au prix de $50 par an? et quant à ces pompeuses exhibitions d'écoles de professeurs, et d'état-major de surintendants, ce pareil chiffre n'est-il pas une réponse suffisante ?

Toutefois, avant d'entrer dans l'examen de cet argument [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible].

Si deux jeunes gens de même âge et d'intelligence égale se présentent pour occuper deux places dans les affaires, celui qui sort du high school après un séjour moyen de deux ans est sûr d'obtenir au moins $12 de plus que l'autre et d'arriver plus avant au début, il la conserve, grâce à ses connaissances acquises, pendant tout le cours de sa carrière. Ne faisons le calcul que pour une année; voici donc un revenu de $300 que l'instruction supérieure a créé au jeune débutant et pour 40 enfants qui sortent annuellement de l'un de nos high schools, c'est une valeur produite de $12,000. Or ces 40 enfants, à $30 l'an, ont coûté à l'Etat $1,600 pendant deux ans. Jugez et comparez.

Second ordre de richesses. Qui peut nier que la valeur de la production d'un pays soit en raison du développement et de la perfection des agents producteurs, et qui hésitera à mettre au premier rang de ces agents producteurs l'intelligence éclairée par la science? N'en résulte-t-il pas que le capital enfoui chez les enfants sous forme d'instruction supérieure, doit produire un intérêt immense et immensément profitable à l'ensemble de la richesse sociale ?

Quant à la voie indirecte, il y aurait puérilité à vous rappeler, Monsieur, que la moralité d'un pays croît avec ses lumières, que la prison se vide et que la famille prospère là où l'école fleurit et, par conséquent les frais de répression sociale diminuent en raison du développement et de la portée de l'instruction dans les masses.

J'espère qu'à tous les points de vue, vous êtes édifié sur l'utilité de l'instruction supérieure mise à la portée des masses et que le seul argument qui vous reste contre elle est la difficulté momentanée et temporaire des ressources qu'elle exige : la question réduite à ces termes, perd la plus grande partie de son importance; car le plus qui pourrait en résulter, si nous ne trouvions pas d'autres moyens meilleurs, serait une atteinte temporaire à l'institution, mais en ayant bien soin d'en limiter la durée à celle des causes transitoires qui l'auraient motivée.

Quant aux high schools des demoiselles qui ont sans doute légitimé, (j'en suis réduit aux suppositions, n'ayant pas le vos précédents articles) vos reproches d'incorporation et de développement pour être exempts de certaines branches d'enseignement, il n'en serait pas moins fort injuste de méconnaître les immenses services qu'elles ont rendus. Indépendamment des lumières qu'elles ont répandues dans les familles et dont on peut retrouver le fruit par la douce influence de l'enseignement maternel, elles ont créé une industrie honorable et certaine à un sexe qui voit chaque jour ses fonctions et ses ressources envahies par la concurrence de l'autre sexe. Ils ont formé une pépinière d'institutrices. Et vrai que, sans en rapport je reconnais que ces jeunes institutrices n'ont pas la place de ces jeunes institutrices n'ont pas dans nos écoles de garçons; leur vrai place est dans les familles de campagne, où une vaste carrière s'ouvre à leur activité et où elles sont appelées à remplacer les institutrices que la France et l'Angleterre nous expédient. Mais que d'une nécessité absolument de donner à ces jeunes personnes à accepter le travail là où il leur est offert et à enfouir pendant de longues journées leur jeunesse au milieu de sales et bruyants marmots, vous faisiez un titre de ridicule, que vous appeliez *feuilles de bénéfices* le pay-roll où sont inscrits leurs modestes salaires, que vous en fassiez un arbitraire octroyés à elles d'*élever* les familles qui ne peuvent souvent avoir d'autres ressources que la paix et laborieusement à quinze par leur jeune enfant, que, passant l'oubli de vous même jusqu'à l'odieux, vous veniez représenter ces travailleuses forcément prématurées comme formant une *cour pour des pachas surintendants*, voilà ce que rien n'excuse, voilà ce que vous devrez éternellement regretter, voilà ce qui vous aliènera les cœurs honnêtes, lors même, ce qui est loin d'être, que vous auriez convaincu les esprits.

Je comptais pousser jusqu'au bout ma critique de votre critique; mais d'une part je m'aperçois que l'erreur est beaucoup plus longue à combattre qu'à édifier; d'autre part un second entrefilet de ce matin, me tombe sous les yeux, le frère-jumeau de celui de dimanche; comme il promet pour demain une suite et un développement, je m'arrête pour attendre le curieux prolongement de cette plaisanterie, et les considérants motivés qui doivent achever de transporter au Panthéon civique les noms de la minorité valeureuse de la direction du 2d District. Je m'arrête aussi pour savoir si la majorité trouvera de son goût une seconde édition paraphrasée de telle assertion de votre premier né de dimanche que je rappelle ici pour y revenir en temps et lieu. *C'était là, disiez-vous en parlant de la déplorable proposition de la minorité, une excellente mesure ; c'est justement pour cela que nous ne sommes pas surpris qu'elle ait été rejetée. S'il se fût agi de dépenses et de la création de quelque sinécure, oh! alors l'adoption eût été certaine.* Je m'arrête, dis-je, mais non pas avant de conclure conformément à mes prémisses. Pour être réformateur, disais-je, il faut de l'audace; assurément, vous n'en manquez pas; mais il faut aussi une connaissance approfondie de l'édifice qu'on attaque, afin de respecter les parties qui doivent rester debout; or vous ne me semblez ni comprendre l'esprit, ni consulter les détails de notre éducation nationale; il faut le génie qui reconstruit à mesure que les décombres s'entassent; j'en suis encore à chercher dans votre travail une idée d'organisation; il faut enfin, en combattant les abus, respecter les personnes; et vous avez poussé l'oubli de cette loi aussi rationnelle que généreuse, au point de ne rien, non à la considération des personnes que vous avez attaquées, mais à la vôtre propre.

J'ai l'honneur de vous saluer.
E. LAMULONIERE.

Mort aux rats et aux ravets.
La véritable préparation de Wilson pour détruire les rats et les ravets est garantie la meilleure qui ait jamais été inventée. A vendre par
J. WRIGHT & Co., seuls agents,
No 151, rue de Chartres, N. O.

Aux citoyens de la Nile-Orléans et des environs.
Nous appelons votre attention sur une préparation connue sous le nom de "Liqueur de Jacob" contre le choléra, la dyssenterie et la diarrhée. Ce n'est pas un médicament empirique fait dans le but de tromper le public, mais un remède qui guérit la dyssenterie, la diarrhée, etc. [illegible]
Wm. W. BLISS & Co., propriétaires.
A vendre par J. WRIGHT & Co.
151, rue de Chartres

VERMIFUGE DE McLANE.
Le Dr McLane, qui a pratiqué la médecine pendant vingt ans, avait traité toutes les maladies [illegible] "Vermifuge Américain," que l'on peut administrer aux enfants à l'enfant de l'âge le plus tendre [illegible].
SCOVIL & MEAD,
No 111, rue de Chartres
Agence générale pour la vente en gros dans le Sud.

DIVIDENDE.
Banque de l'Etat de la Louisiane.
Mercredi, 1er août 1855.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette banque, qu'un dividende [illegible] payé [illegible].
Par ordre [illegible]
RICHARD [illegible]

PROGRAMME
Du Parti Américain de la Louisiane.

I—Nous demandons que les lois de naturalisation soient révisées de manière à sauvegarder la sûreté du scrutin.

II—Nous demandons qu'il soit voté des lois convenables pour empêcher l'entrée du pays aux mendiants et aux criminels.

III—Nous condamnons toute violation des droits acquis par les habitants de ce pays, qu'ils soient nés aux Etats-Unis ou à l'étranger.

IV—Nous croyons que le gouvernement fédéral ne doit point s'occuper de l'esclavage, si ce n'est pour protéger nos droits constitutionnels.

V—Nous serons prononcés pour une forte politique nationale qui entoure d'une inviolable protectrice à l'étranger le nom américain, et qui accompagne et sauvegarde le citoyen de l'Union partout où il se trouve.

VI—Nous croyons que les Américains doivent gouverner l'Amérique et que ce gouvernement doit résulter de l'élection, seul moyen légitime de réforme dans ce pays.

VII—Nous croyons que les fonctions publiques doivent être offertes et non sollicitées. Nous condamnons les distributions de places parmi les solliciteurs qui les revendiquent comme la récompense de leurs services.

VIII—Nous maintiendrons et nous défendrons la Constitution des Etats-Unis, ainsi que l'Union, telle qu'elle existe actuellement, et les droits des Etats dans leur intégrité, exigeant en même temps que le gouvernement général remplisse exactement tous les devoirs qui lui sont imposés par la Constitution.

IX—Nous approuvons le programme adopté par le Conseil National du parti Américain, dans sa récente réunion à Philadelphie, mais nous rejetons l'application des principes du huitième article aux catholiques américains comme injuste, contraire à la vérité et complètement indigne de notre pays. Nous continuerons à protester contre toute infraction de la liberté religieuse, car nous mettons au premier rang de nos convictions ce principe qu'entre l'homme et sa conscience Dieu seul est juge. Nous condamnons de la manière la plus formelle toute tentative ayant pour but de faire d'une croyance religieuse une condition nécessaire pour remplir des fonctions politiques, et nous ne nous joindrons jamais à un parti qui ne partagerait pas complètement nos vues à cet égard.

X—Nous ne sommes opposés à aucun parti, comme organisation politique, mais nous serons contre tous ceux qui constituent les grands principes américains que nous venons d'énoncer.

DOCTRINES D'ETAT.

Réforme des abus et diminution des dépenses de l'Etat.

Education de la jeunesse du pays dans les écoles établies par l'Etat.

Organisation constitutionnelle de la commission des terres inondées.

Administration plus efficace du département des améliorations intérieures dans le but d'améliorer notre navigation intérieure.

CANDIDATS AUX PLACES DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR:
CHARLES DERBIGNY,
DE JEFFERSON.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
LOUIS E. TEXADA,
DE RAPIDES.

POUR SECRETAIRE D'ETAT:
ROBERT G. BEALE,
D'EST BATON ROUGE.

Pour Trésorier:
J. V. DURALDE,
D'OUEST BATON ROUGE.

Pour Auditeur:
WALTER ROSSMAN,
DE CLAIBORNE.

Pour Avocat-Général:
RANDELL HUNT,
D'ORLEANS.

Pour Surintendant de l'Instruction:
O. D. STILLMAN,
D'OUACHITA.

4 1 1

Société pour secourir les veuves et les orphelins juifs.
LA PIERRE FONDAMENTALE de l'Edifice de la Société, au coin des rues Jackson et Chippewa, quatrième district, sera posée MARDI, 7 du courant, à 5 heures de l'après-midi.
Les membres et les souscripteurs sont priés de se trouver sur les lieux à 4 heures afin d'assister à la cérémonie. Par ordre,
JOSEPH COHN, secrétaire
3aout—4

$50 de récompense.
SERONT données à quiconque arrêtera et conduira à la geôle de police ou au No. 48, rue Conti, le nègre JOHN, appartenant à M. Dufour. John est absent depuis quatre ou cinq jours, il a environ 66 ans; 5 pieds 7 pouces; il est ouvrier d'une oreille; il a deux ou trois [illegible] [illegible].

UN Monsieur d'un certain âge et ayant habité très longtemps cette ville, désire trouver dans une famille tranquille et honorable, un logement et la pension, confortables.
S'adresser, Vond, lettre C, No 99, poste restante.

EAUX-DE-VIE en douane:
10 1/2 pipes et 10 1/2 pipes Pinet & co., 1836;
[illegible] 1848;
[illegible] J. Munson;
10 1/2 de et 10 1/2 de Champagne;
A vendre, par chers des consignataires, par
SOSTHENE THOMAS,
3aout no 9, rue Gravier.

EN magasin et à vendre:
1460 caisses de Julien, bouteilles et demi bout.;
100 do Léoville do do
100 do Sauternes do do
250 do Haut Brion do do
100 paniers Champagne cordon vert;
65 do do cordon bleu.
SOSTHENE THOMAS,
3aout No 9, rue Gravier.

POMMES DE TERRE—[illegible] barils pommes de terre Mechanicks primes de Louisville, en débarquement du bateau à vapeur J. C. Twichell.
ONIONS—100 barils oignons de Louisville, primes argentés, en débarquement du bateau à vapeur J. C. Twichell.
SOUR-KROUT—15 barils, en débarquement du bateau à vapeur J. C. Twichell.
POMMES SECHES—[illegible] livres en magasin.
PECHES SECHES—[illegible] livres en magasin.
POMMES DE TERRE—[illegible] barils Londres Lalies, en débarquement du J. C. Twichell. A vendre par DONNELLY, BAZZINA & Co.
3aout No 68, rue Tchoupitoulas

Machines à vapeur Complètes, avec ou sans bouilloires.
LES soussignés, agents de MM. J. D. C. Carpenter & Co, de Springfield (Mass.) sollicitent les ordres pour leurs machines à vapeur de la force de 4 à 60 chevaux.
Ils en ont constamment en portefeuilles.
Les prix sont modérés et leur supériorité est reconnue par MM. Ames & Co, de Chicopee, qui ont donné un certificat d'entière satisfaction.
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
27, Vieille Levée
31 jr

UNIVERSITÉ DE St-LOUIS.
LE Rev. F. WIPPERN, président de cette institution, annonce aux parents qu'il partira de la Nouvelle-Orléans vers le 15 août et se chargera des élèves qu'ils voudront bien lui confier.
Pour les prospectus, les catalogues et les renseignements, s'adresser à lui, au coin des rues Commune et Baronne, ou à T. B. ELDER & Co,
2 aout—jusq. 15 28, rue Tchoupitoulas

BONNE OCCASION.
ON offre à vendre, pour cause de départ, une installation convenable pour la fabrication des brandis, gins et autres liqueurs, ainsi que quelques matériaux relatifs à la fabrication. La personne qui voudrait en faire l'acquisition aurait tous les renseignements relatifs à la distillation.—Conditions libérales.—S'adresser au bureau de l'Abeille, pour avoir l'adresse de la maison, ou laisser un mot au bureau de ce journal à l'adresse de G. A. P.
3aout—5t

AVIS.
LES soussignés ont formé une société sous la raison commerciale de LAFOREST & DESMARE, pour les affaires de commission en général.
A. LAFOREST,
A. DESMARE.
3aout—1m

Traites sur la Havane.
TRAITES sur la Havane à un jour de vue, en sommes à la convenance des acheteurs. A vendre par
J. M CABALLERO, 36, Vieille Levée
2 aout entre Douane et Bienville

GENIEVRE de Hollande—35 pipes, marque "Steam Boat", à vendre par
W F VREDENBURGH & Co
3aout 73 rue Tchoupitoulas

PORTER ET ALE de Londres—[illegible] pipes, de Barclay, Perkins & co, et Bass & Co, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3aout 73 rue Tchoupitoulas

VIN ROUGE en caisses—300 caisses, bon ordinaire et fin, pour familles, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3aout 73 rue Tchoupitoulas

VIN rouge en barriques—[illegible] barriques, bon ordinaire, de Bordeaux, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
3aout 73 rue Tchoupitoulas

COGNAC SEIGNETTE—47 1/4 et 1/8 pipes, en douane, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3aout 73 rue Tchoupitoulas

FARINE—600 barils fancy superfine, farine, Fox mer Mills, à vendre par
THOMAS FIRST & Co.
17 juill rue de la Vieille Levée No 33

RAW WHISKEY—400 barils raw whiskey, à vendre par
THOMAS FIRST & Co
17 juill 33, rue de la Vieille Levée

ECAILLE—Un lot d'écaille de Honduras, de première qualité, à vendre par
J. Y DE EGANA.
20 ja

MARCHANDISES SECHES:
A une Grande Réduction!
DUREL & KUNTZ,
60 .... RUE ROYALE 60
DESIRANT clore leur stock de marchandises sèches de saison, offrent tout leurs marchandises à des prix très réduits.
[illegible]
DUREL & KUNTZ, 60 rue Royale,
entre Bienville et Conti.

Parfumerie fine de Paris!
LE soussigné vient de effectuer un nouvel envoi de parfumerie fine de Paris, reçu par la voie de New-York, comprenant :
[illegible]
ADOLPHE [illegible], 62, rue Royale

E N CONSIGNATION, à vendre par les soussignés—[illegible] caisses [illegible]
[illegible] RICHARD, ALLISON & Co. [illegible]

CANDIDATS.

Tout avis de candidature devra invariablement être payé d'avance.

Juge de la 2me Cour de District.
Les amis de PHILIP HICKY MORGAN l'annoncent comme candidat à la place de juge de la Deuxième Cour de District, en remplacement de J. N. Lea.
L'élection a lieu le 13 août prochain.

W. M. KEARNEY est candidat à la place de juge de la Deuxième Cour de District, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'honorable J. N. Lea.—L'élection aura lieu le 13 août 1855.

Le soussigné, titulaire actuel, est candidat à la place de Troisième Juge de Paix. L'élection a lieu le 5 novembre prochain.
RICHD. RICHARDSON.

Nous sommes autorisé à annoncer que l'honorable M. MAREGNY est candidat pour Greffier de la Deuxième Cour du District.

Bureau de l'Exécutif, Baton Rouge.
ATTENDU que Gabriel Lemmond, cautionné, dont et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé aujourd'hui à moi, pour faire annuler les bons suivants, savoir: un bon de dix mille piastres signé par le dit G. Lemmond, comme principal, et par les personnes suivantes, comme cautions: le un bon de dix mille piastres, daté du 20 avril 1848, avec Louise Adélaïde Blache, Vve Maxime Lecomte, comme caution; un bon de dix mille piastres, daté le 6 janvier 1849, avec Gaston Bruslé comme caution; un bon de dix mille piastres, daté le 7 janvier 1850, avec Gaston Bruslé comme caution; un bon de dix mille piastres, daté le 9 janvier 1851, avec Gaston Bruslé comme caution; un bon de dix mille piastres, daté le 8 avril 1852, avec J. B. Blache comme caution; et un bon de dix mille piastres, daté le 29 octobre 1853, avec John Pemberton comme caution.
Le but de cette proclamation est de donner avis à toutes les personnes intéressées de faire connaître au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cette proclamation, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas annulés.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à Baton Rouge, ce 30 juillet A. D. 1855, et la quatre-vingtième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
P. O. HEBERT.
Par le Gouverneur,
ANDREW S. HERRON,
Secrétaire d'Etat
1 août—30

ASSOCIATION.
LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de F. D. SEGOND & COUTIS, pour les affaires de commission en général et l'importation.
F. D. SEGOND,
A. COUTIS,
1aout 13, rue Bienville

Avis aux ouvriers distillateurs.
ON désire de suite un bon ouvrier distillateur, où il pourrait trouver de l'emploi pour longtemps. Inutile de se présenter sans bonne références. S'adresser à J. J. BALLONGUE,
1 août—3 rue Plaisance et Levée, Lafayette

IMPERIALES—64 balles impériales 32 pa., à l'entrepôt et à vendre par
BERNARD TURPIN,
1aout—6f 47, rue des Magasins

PLATILLES—40 balles platilles 3d pa., à l'entrepôt et à vendre par
BERNARD TURPIN,
1aout—6f 47, rue des Magasins

CANELLE DE CEYLAN—40 balles cannelle fine de Ceylan, à l'entrepôt, à vendre par
BERNARD TURPIN,
1aout—6f 47, rue des Magasins

BACON—60 boucauts épaules de choix, de Cincinnati, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
1 aout 33, rue Tchoupitoulas

JAMBONS—600 tierçons jambons passés au sucre, différentes marques, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
1 aout 33, rue Tchoupitoulas

CHANDELLES—1000 caisses, demi et quarts caisses chandelles de l'Etoile, manufacture de Proctor & Gamble, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
1 aout 33, rue Tchoupitoulas

ALCOOL—50 barils, 95 degrés, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
1 aout 33, rue Tchoupitoulas

LANGUES—100 douzaines langues de bœuf passées au sucre, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
1 aout 33, rue Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE—10 1/2 et 1/8 pipes eau de vie du pays, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
1 aout 33, rue Tchoupitoulas

A LOUER.
Un magnifique MAGASIN en briques, avec comptoirs, rayons, vitrières et autres bureaux et un caveau. Ce magasin a 30 pieds de long sur 30 de large; on peut le diviser en deux parties, louer les marchandises sèches d'un bout et grocerie de l'autre.
Il est très avantageusement situé et bien connu encoignure Levée et Canal, à Napoléonville, paroisse Assomption.
Une personne intelligente peut y faire de brillantes affaires. Pour renseignements et conditions, s'adresser à P. F. Bellotte, demeurant au dessus du dit magasin, et Antoine désigné, à Napoléonville.
7juil—2d v et camp

PEINTURE—10 tonneaux peinture blanche de l'Union, en barils assortis:
100 kegs vert de Paris,
100 " rouge de Venise à l'huile,
100 " ocre jaune à l'huile
25 caisses vert de cuivre en petites boîtes de fer.
5 do jaune de chrome do do
5 do bleu de Prusse, do do
10 do terre de Sienne calcinée et naturelle, en boîtes de fer blanc,
10 do terre d'ombre calcinée et naturelle, do
A vendre par F. GUSACHS FRERE & Co
31 juillet encoignure Royale et St Philippe

Ecriture et tenue des Livres.
DE nouvelles classes seront ouvertes cette semaine, à l'Académie d'Ecriture et de Tenue des livres de Dolbear, rue du Canal, No 166. Les personnes qui désirent acquérir une belle écriture et une connaissance approfondie de la tenue des livres, pendant la suspension des affaires et les vacances des écoles, doivent s'adresser immédiatement à M. Dolbear, qui garantit le succès à tous ses élèves. A vendre, les cinq belles planches en cuivre de Dolbear.
RUFUS DOLBEAR,
30 juil No 166 rue du Canal

AVIS.
LES créanciers de De La Croix et Co, sont priés de venir recevoir au bureau du soussigné le dividende résultant de la liquidation des affaires des insolvables.
EUG. ROCHEREAU,
agent des créanciers.
12jn—1m rue St Louis No 17 & 19

LE soussigné donne, par ces présentes, avis de son intention de s'adresser à la 1re Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour obtenir l'émancipation de son esclave MELITE, négresse âgée d'environ [illegible].
Nile-Orléans, 15 juillet 1855.
ANTOINE SCHIFFINO.

SEWELL T. TAYLOR,
15, Rue Royale,
Importateur de Vins, Liqueurs, &c.
Vente en Gros et en Détail.
Voir l'annonce publiée dans une autre colonne

BOUCHONS—15 bal os de 15 milliers chaque bouchons réguliers, 12 balles de 15 milliers chaque bouchons réguliers.
A vendre par A. COUTIS,
13, rue Bienville

Livres de Bateaux à Vapeur.
Au magasin de fournitures de bureau,
24 Rue de Chartres 24
Livres de fret; livres de reçus de chargement et de cotes;
Registres de chambre et de passage; livres de reçus de cotes;
Livres de reçus de bois; livres d'achat;
Livres de reçus en général; papier pour les déclarations;
Livres de reçus de fret; livres de reçus de comptes;
Tables de salières, sur papier et sur carton;
Livres de lettres reçues; bordereaux de passage;
Livres de débarquement sur la levée; connaissements;
Têtes de manifestes; billets de débarquement;
Livres de tonnage; fournitures de tonneaux;
Encres rouge et bleue à imprimer;
Livres de déchargement de coton, avec indices;
Livres de voyages.
De toutes dimensions et réglés de tous genres, en magasin et fait à ordre, selon les goûts.
Têtes de bordereaux faits à ordre avec promptitude et élégance, et en général tous les objets nécessaires à bord des bateaux à vapeur.
On aura un soin tout particulier pour tout ce qui se rattache à cette branche de commerce.
D. FELT & STETSON,
Marchands de fournitures de bureau,
rue de Chartres, No 24

AUX VOYAGEURS.
COUCHAUX FRERES,
107 et 109, rue de la Vieille Levée,
En face le marché à la viande.
VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord le complément de leur assortiment d'été, consistant en :
PANTALONS coutil rayé, fantaisie, blancs, merinos français,
GILETS, piqué, nouveauté, blancs, merinos, alpaca et satin,
LEVITES ET PALETOTS, Alpaca, drap, chiffon, merinos et coutil fantaisie,
CHEMISES blanches, devants couleurs &c à des prix assortis.
Chapeaux.
Paille d'Italie simples et doubles, tous prix.
Feutre gris français, couleurs mode (nouvel article noir).
Ces chapeaux fabriqués pour leur maison, sont une exception comme prix et qualité.
Désirant réduire leur stock actuel, pour faire place à leurs nouveaux achats, ils annoncent qu'à dater de ce jour ils vendront leurs marchandises à 20 pr. cent au-dessous du cours.

LIBRAIRIE CLASSIQUE ET RELIGIEUSE
Michon.
300, rue Royale, [illegible] St-Antoine,
OFFRE à vendre au prix coûtant la balance du stock provenant de la vente de MM. Guérineau & Co, se composant :
D'un beau choix de livres de la bibliothèque chrétienne, livres de piété à l'usage de ce diocèse, un grand assortiment d'images religieuses, chapelets fins et ordinaires, médailles en or et argent, ainsi que des dessins à broder sur étoffes et du fil à broder.
Nota.—Pour se convaincre des bas prix, M. Michon invite respectueusement le public à venir visiter son magasin.
Ayant des relations avec New York, Paris, Londres et Anvers, M. Michon prendra les ordres dont on voudra bien l'honorer, à des conditions libérales, pour l'importation de ces ordres sur les lieux.
7juin—

Eau de Vichy, des 3 sources.
REÇU par le navire Colonie, du Havre, et à vendre à la pharmacie de
APH. SCHWAB, pharmacien,
7 juil 40 rue Condé

Pommade de Concombres.
UNE petite quantité de Pommade de Concombres (très fraîche). Cet article, si renommé de bonne qualité, mérite la préférence sur tous les autres cosmétiques pour adoucir la peau; à vendre à la pharmacie de APH. SCHWAB,
7 juil 40 rue Condé

EN débarquement du steamer Crescent City, un lot de chaussures et brodequins pour dames et enfants, et à vendre à des conditions très libérales, par
JNO. M. GOULD & Co,
No 5, rue des Magasins

SOULIERS.
EN débarquement du navire Philadelphia: Souliers pour hommes, femmes et enfants, convenant au commerce de la ville et de la campagne. A vendre à des conditions libérales par
JNO. M. GOULD & Co.
No 5, rue des Magasins.

AUX PLANTEURS ET TONNELIERS.
[illegible]

Vente à bon marché,
POUR LIQUIDATION.
D. P. SCANLAN & Co., Nos 12 et 14 rue de Chartres, continueront cette semaine à offrir leur grand assortiment de Riches Soieries, Marchandises de fantaisie, Modes de Paris et Broderies françaises et anglaises à des prix encore plus réduits, étant décidés à clore leur stock actuel, cette saison. Ils offrent cette semaine des MARCHÉS TRES AVANTAGEUX.
20 juill—7

Banque de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1855.
LA direction de cette banque a déclaré un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT SUR LE CAPITAL PAYABLE [illegible] aux actionnaires à partir de lundi, 6 août prochain.
R. M. DAVIS,
Caissier

LES soussignés annoncent qu'ils ont recommencé leurs paiements en plein et qu'ils continueront les affaires de commission, comme par le passé.
Nouvelle Orléans, 20 juillet 1855.
FELLOWS & Co.

AVIS.
UN voleur s'est introduit, dimanche, 29 du courant, entre onze heures et minuit, dans la chambre du soussigné et a enlevé un porte-monnaie contenant : un billet de Banque de $55, un autre de $50 et trois souverains; un billet de $126 tiré par E. E. Duburg, à l'ordre de Dr L. Dolries, et échéant à la fin d'août; un billet de $150 tiré par M. J. Fraser à l'ordre du Dr L. R. Dolries et échéant le 1er septembre; un billet de $35, tiré par M. Cheffa, à l'ordre de J. Petit, et échéant le 12 janvier; un billet de $41 tiré par M. J. J. Dupoultry, à l'ordre de J. Petit, échéant fin juillet, et divers papiers qui ne peuvent être utiles qu'au propriétaire. Le paiement des billets a été arrêté entre les mains des tireurs.—Une récompense libérale sera donnée à quiconque fera découvrir le voleur.
J. PETIT,
(Old Basin Lumber Yard),
31 juil—3 coin Toulouse et Franklin

40 balles de noix; 40 caisses d'amandes (à coque tendre); 30 barils d'amandes sans coques; 90 caisses d'amandes sans coques, 40 de amères, à vendre par JOSEPH LANATA,
11, Jefferson & 12, Toulouse

CHAMPAGNE—100 paniers de champagne en bouteilles entières; 75 do do en paniers entiers; 300 caisses de cartons à l'eau de vie, Tayrmann.
—EN DOUANE—
20 quarts de baril cognac (Otard); 20 do St Brice supérieur; 20 huitièmes Calmay supérieur, à vendre par JOS. LANATA,
11, Jefferson & 12, Toulouse

DAMEJEANNES—1000 damejeannes de 1 gallon; 1,000 do de 2 gallons, 1,000 do de 3 gallons. En magasin et à vendre par JOS. LANATA,
11, Jefferson & 12, Toulouse

VIN—[illegible] caisses de vin rouge St Julien; 500 do de Cantenac; 300 do de Haut-Sauternes; 150 do Château Margaux (très vieux), à vendre par
JOS. LANATA,
11, rue Jefferson & 12, Toulouse

DEUX cent cinquante barriques vin rouge de Cobagnac, 50 pipes do do do; 150 barriques vin rouge bon ordinaire; 100 barils vin blanc, qualité supérieure; 30 barils de do, en magasin et à vendre par JOS. LANATA,
11, Jefferson & 12, Toulouse

HUILE—800 paniers huile Flagiolet, 200 do do Bertagnoppi; 10 caisses d'olives Amelant; 150 caisses vin de fleur d'oranger, en magasin et à vendre par JOS. LANATA,
11, Jefferson, & 12, Toulouse

EN MAGASIN et à vendre par les consignataires—150 barriques bon vin rouge ordinaire; 50 barriques vin rouge fin; 200 caisses vin rouge St Julien Médoc; 50 do do Château Lafitte et Margaux;
PAUL JUGE FILS,
27, rue St Louis

HUILE D'OLIVE—200 paniers huile d'olive supérieure, M. Croce, en grandes et demi bouteilles; 50 paniers huile supérieure d'Aix, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
27, rue St-Louis

BOUCHONS, BOUTEILLES, &c—36 balles bouchons pour eaux minérales, vins, bière, sirop, &c, &c.
75 grosses bouteilles à Madère, Porto, &c.
2000 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons;
200 petites boîtes chinois; 50 caisses eau de fleur d'oranger; 50 estagnons do; 15 de eaux de roses; 5 caisses pommade, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co,
27, rue St Louis

VIN de Catalogne—En pipes et demi pipes de qualité supérieure, à l'entrepôt, en magasin et à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
27, rue St Louis

AVIS.
CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE soussigné prévient ses amis et les marchands de la ville et de la campagne qu'il a transporté son magasin à l'encoignure des rues Bienville et Chartres, en plein [illegible].
L'entrée se trouve dans la rue Bienville.
JEAN BOULENGER.

Demande de Jardinier.
UN bon jardinier trouvera un emploi permanent en s'adressant à M. L. M. Bienvenu, paroisse St Bernard, à 3 milles au-dessous de la ville.

TABAC—15 balles tabac mexicain en feuilles, pour cigares, à vendre par
HUGO URRE & Co, 14, rue Bienville

$10 de récompense.
PARTI marron le 20 courant, de chez le soussigné, le jeune nègre NOEL, âgé d'environ 17 ans, taille élevée, [illegible] [illegible] Bernard.

SAVON—En débarquement du navire Mary Ward venant de Boston: 300 caisses savon Winchester, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
13 et 15, rue St Louis

MAQUEREAUX—En débarquement du navire Mary Ward, venant de Boston, 30 barils gros maquereaux No 3, 50 barils maquereaux No 1 et 2, 20 barils do, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
13 & 15, rue St Louis.

AVIS.
PERDU—Un billet de cent piastres, du 28 juillet 1855, à soixante jours, tiré par Thomas Foster à l'ordre de Charles Lamarque et par lui endossé. Le public est prévenu de ne pas négocier ledit billet, car le paiement en a été arrêté.
Nouvelle Orléans, 24 juillet 1855.
J. S. DERREY, courtier

A VENDRE
UNE jeune négresse âgée d'environ 20 ans, parfaite blanchisseuse au fer et domestique de maison, [illegible]
J. S. DERREY.

A VENDRE.
UNE jeune domestique négresse, âgée d'environ 17 ans, créole, un peu blanchisseuse, parfaite domestique de maison et [illegible].
S'adresser au No 24, rue de la Douane.

AVIS.
LE soussigné étant sur le point de partir pour le Nord et désirant renouveler une partie de son stock, offre à vendre les articles suivants :
Rubans [illegible]
Poignées de [illegible]
Parfumerie, poudre de riz, bonsles, bretelles, [illegible]
P. M. CHASSANIOL,
21 juil Encoignure Chartres et Conti

LE MESSAGER DES DAMES ET DES DEMOISELLES,
REVUE MENSUELLE,
PUBLIÉE avec le concours réel de toutes les illustrations littéraires et artistiques de l'époque. Littérature—beaux-arts—économie domestique et travaux de dames.
Conditions d'abonnement, par an $4 00
Les abonnements partent tous du 15 octobre.—On ne s'abonne pas pour moins d'une année.
Chez A. FAYA & Co, 65, Chartres,
Agents généraux pour la Louisiane et le Mexique

AVIS AUX PATISSIERS.
ON demande de suite un bon ouvrier pâtissier, ayant quelques connaissances dans la confiserie. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser à
ANT GIRAUD, 44 Vieille Levée

INDIENNES COULEURS FONCEES.
Nouvelles dispositions.
A vendre par le soussigné, en débarquement du steamer Black Warrior de New-York:
10 caisses indiennes nouveaux dessins et premières marques.
Attendu par le navire Ravenswood de New-York: 20 caisses do plus.
LOUIS DUCOURNAU,
19 jt 25 rue de Chartres

SARDINES à l'huile de Gilet de Lorient—800 caisses en demi et quart de boîtes, en magasin et à vendre par
V & E MAIGNAN,
19 jt 36 & 37 rue St Louis

REÇU par les derniers arrivages de Bordeaux: 200 barriques vin rouge bon ordinaire, pour familles.
[illegible]
B. RENAUD & A. TAMBOURY,
encoignure Royale et St Louis

DIVERS—Eau de vie de pêche—30 barils Old Rosedale; [illegible]
[illegible]

EN débarquement du navire Horatio, venant de Bordeaux—[illegible] barriques vin rouge St-Julien Médoc; 2 barriques vin blanc Haut Sauternes; 12 barils de do do.
A vendre par J. E. CURIEN,
19 juil 22 rue Toulouse

LE soussigné désire acheter des actions hypothéquées de la Banque des Citoyens.
GEO. COUTURIALE
No 58, rue de la Douane

[illegible]

HOTEL WASHINGTON, AU LAC.
Grands Concerts d'été,
Par LEHMANN.
Les Mardis et Samedis de chaque semaine.
Prix d'admission .... 25 cents.
On commencera à 7 heures précises.
Les trains à vapeur continueront leur service jusqu'à une heure très-avancée de la nuit.
Des omnibus stationneront au dépôt du chemin de fer à l'arrivée des trains de 9 heures 1/2 et de 10 heures 1/2. Ils feront jusqu'à la Place Lafayette.
Prix de passage dans les omnibus, 10 cents.

AUX FAMILLES.
MESSIEURS D. POINCY & Co. annoncent aux familles et au public en général, qu'ils ont fait l'acquisition du PETRIN MECANIQUE de M. Corbetino, pétrin si avantageusement connu en Europe, et qu'à partir du 1er août, le pétrissage de leur pain ne se fera plus à bras.
Ce pétrin est d'une composition très-simple. Une cuve cylindrique en bois à laquelle sont fixées, sur deux douves diamétralement opposées, deux rangées de fuseaux horizontaux et en fer; au centre un arbre vertical, mobile, portant une rangée de fuseaux, s'entrecroisant avec les premiers: voilà tout l'appareil.
[illegible]
Le pétrin mécanique fonctionnera tous les matins à 4 heures, et tous les après-midi à 4 heures.

EN débarquement du navire Horatio, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge,
5 barriques vin blanc Haut Sauternes,
10 demi barriques do do
15 barils do do
A vendre par E. DECHAMPS,
17juil no 21, rue St-Louis

A VENDRE par le soussigné:
5 balles bouchons 1854;
34 sacs gingembre Race;
60 barriques beurre Goshen;
40 barils huile Palma-Christi de Blow No 1;
100 demi barils Rose.
E. J. HART & Co.
77 et 79, Tchoupitoulas

QUININE—4,000 onces quinine, à vendre aux marchands seulement, par E J HART & Co,
17juil 77 et 79, Tchoupitoulas

PEINTURE blanche—15 tonneaux peinture blanche pure, à vendre par E J HART & Co.
17juil 77 et 79, Tchoupitoulas

VIN—VIN.
50 pipes et 1/2 pipes vin catalan;
100 barriques vin St Julien Médoc;
50 barriques Château Margaux;
50 do vin Haut-Sauternes;
100 barils do do
500 caisses vin St Julien Médoc;
100 do Haut Sauternes, à vendre par
LANATA, GARDOLFO & Co,
9 & 10, Jefferson

HUILE—HUILE.
500 paniers huile fine qualité, de Bertagnoppi; 50 paniers huile fine Sec (extra).
A vendre par LANATA, GARDOLFO & Co,
9 & 10, Jefferson

A VENDRE, par le soussigné, en débarquement du navire Rosedo, venant de Bordeaux :
40 barriques vin rouge,
4 caisses ameublement des Pyrénées,
2 caisses lampes à la bordelaise.
JEAN FISSE,
Encoignure Royale et St-Pierre.

VIN DE CHAMPAGNE—150 paniers bouteilles et demi-bouteilles "Piper Heidsieck" en débarquement du navire Andover, venant de New York, à vendre par FREAU & COUTURIE,
12juil 31 et 33, Gravier

TABAC EN FEUILLE.—200 balles excellent Vuelta Abajo, pour capes et tripes; 100 balles excellent tabac de Cuba, pour capes et tripes.
Reçu par tous les arrivages de la Havane et constamment en magasin : Un fort approvisionnement de tabac en feuille de première qualité, convenant à ce marché, et à vendre aux plus bas prix, par
ANTe COSTA, 16, rue de la Douane

CIGARES—400,000 cigares de la Havane des meilleures marques, telles que : New-World, Intimidad, Dos Amigos, Duende, Venus, Magnolia, Potosito, Puros, Coffre, Rotonda, Rayas Victoria, &c, &c, en magasin et à vendre par
ANTe COSTA, 16, rue de la Douane

BEURRE—Reçu tout récemment par les soussignés 5 caisses beurre Goshen de choix, en boîtes en fer blanc d'une livre, à vendre par
ANTe COSTA, 16, rue de la Douane

GOYAVE—Une caisse pâte de Goyave, en boîtes de 2 livres, marque célèbre de La Fama Principessa, en magasin et à vendre par
ANTe COSTA, 16, rue de la Douane

PAPIER POUR CIGARETTES—Quelques balles de la marque bien connue Les Perillos, en magasin et à vendre par ANTe COSTA,
16, rue de la Douane

PIMENT—16 sacs piments rouges, à vendre par
ANTe COSTA,
16, rue de la Douane

PAPIER pour lithographie et fabrication de cigarettes—6 caisses papier satin, différentes couleurs grande dimension, à vendre par
ANTe COSTA, 16, rue de la Douane

POUR CAUSE DE DEPART,
A vendre
DANS LA PAROISSE DE TERREBONNE,
DISTRICT DE TCHACAGOULA,
UNE JOLIE TERRE, nouvellement bordée, contenant environ 400 arpents en superficie, [illegible] dans le cœur [illegible] [illegible], avec douze pièces [illegible].
—SAVOIR:—
Un tiers .... au 1er septembre 1856
Un tiers .... au 1er mars 1857
Et un tiers .... au 1er mars 1858
Références :
1°—A la Nouvelle Orléans—J. P. Sarrazin, rue Condé No 60.
2°—M. Bush, avocat à Thibodeauxville, [illegible]
3°—Onésime Ayraud, habitant, au Tchacagoula, qui donnera tous les renseignements désirables, et au bureau de l'ANNALES, à la Nouvelle Orléans.
S'adresser, pour conclure, à Alfred Rouzin, à la Grande Pointe, paroisse St Jacques.

36, Rue de Chartres, 36
LIQUIDATION.
MME Vve BERRY voulant liquider les affaires de la Société Becher Fryer et Co, offre toutes ses marchandises à un prix très réduit.
Les ventes seront au-dessous du prix coûtant, seront faites au comptant.

BRODERIES, DENTELLES, &c. &c.
Magasin à bon marché
DE HARDY,
185 RUE DU CAMP 185
VALENCIENNES et dentelles [illegible];
Cols jaconas brodés [illegible];
[illegible]
Robes organdy brodées, à volants à $6 50 la robe.
HORACE HARDY,
185, rue du Camp.
Presqu'en face de l'église St-Patrick

Ale d'Ecosse de Younger.
ALE pâle de l'Inde, première qualité, en bouteilles et demi-bouteilles, reçue tout récemment par le navire Lowest à vendre par
J. Y. DE EGANA,
30 juin No 47 rue Bienville

A LOUER.
Une jolie maison basse, avec cour, cuisine, chambres à domestiques, située rue Royale, No [illegible]. S'adresser à G. GAVAROC & Co.,
146 rue Royale

EN magasin et à vendre par le soussigné
20 barriques vin vieux pour dans une condition:
[illegible]

BACON, WHISKEY, CHANDELLES, ALCOOL, SEL DE LARD, &c, &c.—[illegible]
[illegible]
JOSEPH LANDIS & Co.
33, rue Tchoupitoulas

Chemins des OPELOUSAS.
60 [illegible]
[illegible] à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
BLANCHIN & CHAUDET
60, Vieille Levée.

PERDU.
UN billet de $400, portant la date du 28 décembre [illegible] [illegible]. Le public est prévenu de ne pas négocier ledit billet.

Aux demoiselles.

ON demande immédiatement chez le professeur SETTE, No 13, rue St. Charles, plusieurs demoiselles françaises ou créoles, dont la simple et conversation facile en français avec les élèves, [illegible].
Pas de demoiselles au-dessous de 14 ans ne seront acceptées.
On demande aussi une demoiselle espagnole parlant un peu le français.
La place est permanente avec bon salaire.
7 juil—12

LA CANNE A SUCRE A LA LOUISIANE.
Sa nature, sa constitution, ses produits.
On recherches chimiques sur toutes les substances que la canne à sucre renferme.
TEL est le titre d'un ouvrage dont la première partie doit être publiée à la Nile-Orléans avant la fin de l'année 1855.
Dans cet ouvrage qui est entièrement neuf l'auteur traitera de tous les appareils à sucre, du vieux système et des systèmes nouveaux; de tous les procédés de fabrication connus jusqu'à ce jour; du vide du noir animal, de l'emploi du bisulfite de chaux, &c.
L'auteur offre cet ouvrage à MM. les planteurs
PAR SOUSCRIPTION.
Si le 15 de septembre prochain le nombre des souscripteurs est suffisant pour couvrir les frais d'impression et d'édition, la première partie de l'ouvrage sera mise sous presse et paraîtra le 1er de novembre 1855.
Cet ouvrage ne devant être tiré que pour les souscripteurs seulement, ne se trouvera pas dans le commerce de la librairie; l'auteur en prend l'engagement formel d'avance.
MM. les planteurs qui ne demeurent pas à la Nile-Orléans, pourront faire souscrire par leur agent, résidant en ville.
En souscrivant à la première partie, on souscrit également à la seconde, qui ne paraîtra qu'en 1856.
Les deux parties de cet ouvrage étant réunies, formeront un beau volume in-8° de plus de 500 pages, avec figures, pour l'intelligence du texte, toutes les fois que le sujet l'exigera.
Chaque livraison sera payable en la retirant.
Le prix de chaque livraison est fixé à $3.
A partir d'aujourd'hui, la maison Victor Hébert & Co, libraires, rue de Chartres, 149, est seule chargée de recevoir les noms des souscripteurs.
Si au 15 septembre le nombre des souscripteurs n'était pas suffisant pour couvrir les frais d'édition, l'ouvrage ne paraîtra pas.
19 juil—1m v et camp J. B. AVEQUIN.

COLLEGE DE ST JOSEPH,
BARDSTOWN, Ky.
UN professeur de ce collège se trouve maintenant dans le sud et partira pour Bardstown, avec les élèves, vers le 15 août, de la ville et de la côte. Les parents ou tuteurs qui désirent envoyer leurs enfants, la saison prochaine, à l'institution, feraient bien de les envoyer à cette époque.
Conditions :
Enseignement, nourriture, logement et blanchissage $160
A payer, en entrant 10
Pour le prospectus, s'adresser à J. B. Pitkel, No 60, rue du Camp; à MM Brown, Johnson & Co, No 30, rue du Camp, ou à M. His au coin des rues Commune et Baronne.
17 juil 1m, v & camp

INSTITUTION FRANKLIN.
Pensionnat et Externat pour les deux sexes,
Rue Bayou, entre Remparts et Saint-Claude.
CET établissement, à partir du 1er août prochain, sera sous la direction de Messieurs F. S. SAMSON et ALFRED WURTEMBERG.
La longue expérience de ces Messieurs, leurs méthodes simples et logiques, les nombreux élèves qu'ils ont déjà formés, les recommandent au public et à leurs amis.
Cours industriel le soir.
N. B.—On peut se procurer les prospectus à l'établissement.
23juil—30 F. S. SAMSON & WURTEMBERG

EDUCATION
Sous la direction de M. SCHARDT, rue de la Douane, 86.
MR. WEIL, de l'Université de France, récemment arrivé à la Nouvelle Orléans, a ouvert un cours de calligraphie le 22 de juillet. La méthode de Mr Weil, commande toujours d'un plein succès, consiste à enseigner aux élèves, par gradation et en dirigeant successivement la main pour toutes les parties de la calligraphie, l'écriture expédiée ou écriture de commerce, qui permet d'écrire avec une rapidité extraordinaire tout en traçant les caractères lisibles et élégants.—Des élèves, qui ne fréquentent pas l'institution, seront admis au cours à raison de 3 piastres payées d'avance.
25juil—7

AMAND BERTHELON,
Rue Ste-Anne, 58.
donne
En lecture, pour 5 CENTS, 1500 Romans, Drames, Comédies Vaudevilles, Histoires et Abonnement au mois.
VENTE ET ACHAT de livres d'occasion, de gravures et d'objets d'arts et de sciences.
Papeterie, Gravures, Encadrements et Reliures.

BONNE CHANCE
EST offerte à un associé qui apporterait $1,000 dans une spéculation à entreprendre de suite au Nord. Préférence sera donnée à une personne parlant et écrivant l'anglais et le français.
S'adresser à la librairie, rue Ste-Anne, 58.
25juil—12t

Louis F. Maxent.
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Importateur de Vins de Bordeaux,
No 30, RUE TOULOUSE,
Entre les rues Chartres et Royale,
A constamment en main les célèbres marques de C. C. La Mission, Haut Brion, Pape Clément, Cos d'Estournel et Cos Labory.
30 jul

VIN BLANC—17 barriques vin blanc Sauternes, 1 tierçon vin blanc Sauternes.
En magasin et à vendre par
L. F. MAXENT,
30, rue Toulouse

Dissolution de société.
LA société de commerce qui a existé entre les soussignés, sous la raison de CAVELIER & MAXENT, a été dissoute d'un commun accord le 1er juillet courant; et le sieur L. F. Maxent reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite société.
Nouvelle Orléans, le 7 juillet 1855.
ABR. Z. CAVELIER,
L. F. MAXENT.

AVIS.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continuera les affaires de commission et d'importation de vins de Bordeaux, comme par le passé, pour propre compte et en son seul nom.
L. F. MAXENT,
No 30 rue Toulouse

Librairie française
de Vor HEBERT & Co,
149, rue de Chartres.
Avis aux Abonnés.
LES Numéros du mois de juin des diverses publications françaises, sont prêts à être délivrés aux souscripteurs.
Vor HEBERT & Co
Agents directs de tous les journaux français

VOR. HEBERT & Co,
149, rue de Chartres,
REÇU par le Wurtemberg—100 rames environ de papier français, blanc et de couleur, pour affiches et fabrication de cigarettes.
14 juil

BALAIS—En débarquement du steamer Ohio, de Cincinnati—Cent douzaines balais, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF.
13 et 15, rue St-Louis

Ale d'Ecosse, de Tennent.
UN nouvel envoi de cette excellente boisson, en demi bouteilles, à vendre par
J. Y. DE EGANA,
No 47, rue Bienville

Vacances.
M. J. GUILLET, depuis deux ans professeur de français dans l'école supérieure des demoiselles du deuxième district, [illegible] propose, pendant les vacances, une classe de demoiselles, la ville ou aux environs de la Nouvelle-Orléans. Le professeur ferait lire aux élèves, des morceaux choisis des meilleurs auteurs anglais et français, et leur en ferait faire, dans l'une et l'autre langues, alternativement, par écrit ou oralement, des extraits ou analyses, qui contribueraient à perfectionner leur style et à leur donner une prononciation plus correcte et plus aisée.
S'adresser au bureau de l'Abeille, ou chez M. G., 28, rue du Camp.

LE soussigné, partant pour France, prévient le public que M. H. GILLY est chargé de sa procuration.
F. ROUMIEU.

Hospice Milne pour les Garçons.
CETTE Institution est ouverte pour l'admission des orphelins.
S'adresser à A. D. DORIOCOURT,
84, Toulouse,
W. C. C. CLAIBORNE,
C. CUVELLIER,
Passage de la Bourse

EN débarquement du navire Horatio, de Bordeaux;
60 barriques vin rouge,
219 caisses do C. C. 1841, 44, 46 et 48,
24 do vin blanc Barsac 1847
A vendre par L. F MAXENT,
14 juil 30, rue Toulouse

Demande d'une cuisinière.
UNE bonne cuisinière blanche ou de couleur trouvera une place en s'adressant au bureau du journal.

Résidence à vendre à la Baie St. Louis.
Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, convenant à un boulanger et occupées en ce moment par M. Geraud, à bail.
Un terrain avec résidence et magasin au rez de chaussée, occupé à bail par M. Boissewski, pharmacien.
Pour plus amples détails, s'adresser à M. MONET, à la Baie St. Louis, F. MALLET, 27 rue Condé, ou J. LLADO, pharmacien, No 27 rue Condé.
14 juil—1m

Avis aux habitants.
CHANGEMENT de domicile de J. B. MONTAGNE, rue Chartres, en face de la rue Jefferson No 175. Il est possesseur de quelques crème, onguent pour la goutte ou rhumatisme, vermifuge, liqueur de [illegible] chaînes, guérissant une infinité de maladies, [illegible] même des douleurs rhumatismales et de toute espèce d'épidémie.
14 juil—1m

LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de B. Renaud et A. Tamboury. Ils continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. Tamboury & Co, et s'occuperont spécialement de l'importation des vins, cognacs, liqueurs, conserves et de toute espèce d'articles de commission.
B. RENAUD,
A. TAMBOURY

Ferry du Chemin de fer des Opelousas.
LE ferry pour le dépôt d'Alger sera reçu dorénavant les MARDIS et les JEUDIS, en débarcadère du ferry, au pied de la rue Ste-Anne.
J. E. CALDWELL & Co.

[illegible] de commerce sous la raison sociale J. B. FREAU & Co, étant arrivée à son terme, cesse à partir de ce jour.
Nile-Orléans, 30 juin 1855.
J. B. PREAU,
Am. COUTURIE,
Th. CAPITAINE.

Par suite du retrait de monsieur Th. Capitaine, de la maison J. B. PREAU & Co, les soussignés se réunissent liquidateurs, et continueront les affaires comme par le passé, sous la raison PREAU & COUTURIE.
Nile-Orléans, 2 juillet 1855.
J. B. PREAU.
Am. COUTURIE.

Le soussigné continuera pour son compte les affaires de commission et d'importation, à partir du 1er courant jusqu'à son retour d'Europe.
Nile-Orléans, 2 juillet 1855.
Th. CAPITAINE.

MONSIEUR PIERRE VOGEL est prié de passer au bureau de ce consulat.
Consul de Belgique. H. MEUGENS,
31, rue Commune

EN débarquement du navire Otomoco, de Bordeaux:
[illegible] barriques bon vin ordinaire;
[illegible] barils vin blanc supérieur;
[illegible] vin rouge.
A vendre par O. VALETON & Co,
No 25, rue Tchoupitoulas

Livres à copier les lettres, de Bloom.
[illegible]
D. FELT & STETSON,
24 rue de Chartres

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

ARRANGEMENTS POUR L'ETE.
CONVOIS pour passagers, tous les jours, d'Alger au Passage de Lafourche et du Passage de Lafourche à Alger.
Départ d'Alger à 8 heures du matin; arrivée au Passage de Lafourche à 11 heures du matin.
Départ du Passage de Lafourche à 3 heures de l'après-midi et arrivée à Alger à 6 heures du soir.
CONVOI SPECIAL.
Un convoi spécial partira d'Alger tous les samedis, à 4 heures de l'après-midi et reviendra lundi matin, partant du Passage à 7 heures du matin et arrivant à Alger à 10 heures du matin.
Il sera émis, tous les jours, comme suit, des billets pour aller et revenir :
Au Bayou des Allemands $1 25
Au Passage de Lafourche 2 50
A. B. SEGER, vice-président

Magasin de Tapis.
30 RUE DE CHARTRES.
TAPIS—Assortiment complet en tous genres.
TOILE CIREE pour parquets de toutes les largeurs en qualités.
NATTES—500 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4, blanches, à carreaux et de fantaisie, récemment débarquées.
STORES—tapis de table et de piano, étoffes en crin, baguettes d'escalier, descente de lit, devants de chambre, nattes, toiles de damas et brocarts pour tapis à mèches. Le tout à des prix excessivement réduits.
A. BROUSSEAU et Co.,
12 mars, 30, rue de Chartres.

PAPIERS PEINTS NOUVEAU DELCROIX.
108—Rue de Chartres—108.
VIENT de recevoir par les derniers arrivages, plusieurs magnifiques envois de papiers peints, comprenant tout ce qu'il y a de plus nouveau en dessins, et de plus frais en impressions.
Le vaste assortiment nouvellement reçu par cette maison offre aux acheteurs une variété complète de papiers peints de tous genres, depuis les papiers communs, à une couleur, jusqu'aux tentures de luxe, satinés, veloutés, dorés &c., &c. Le nouveau choix de toutes ces richesses, sortant des premières manufactures de papiers peints de France, ne diraient rien aux lecteurs et il vaut mieux les inviter à visiter l'entrepôt avant d'acheter ailleurs, plutôt que d'en publier un catalogue.
La maison DELCROIX profite de cette occasion pour annoncer qu'elle ne négligera rien pour justifier la vogue dont elle jouit, et qu'elle espère la mériter aujourd'hui comme par le passé.
17av. DELCROIX, 108, rue de Chartres

SUCRE de la Havane—Sucre jaune, brut et cucurucho, en magasin et à vendre par
MORENO FRERES,
19juil No 34 Vieille Levée

TABAC en feuille de la Havane—Quelques balles de très beau tabac pour capes et tripes, en magasin et à vendre par MORENO FRERES,
19juil No 34 Vieille Levée

CIGARETTES—10 barils des marques favorites Mensagero, Mis Cigarros, Espanola, &c, à vendre par MORENO FRERES,
19juil No 34 Vieille Levée

AMANDES, à coque tendre, en magasin et à vendre par MORENO FRERES,
19juil No 34 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Les soussignés offrent de vendre un excellent assortiment de cigares de la Havane garantis d'importation directe, de toutes les bonnes qualités, et comprenant en partie les marques de choix suivantes : Partagas, Figaro, Cervantes, Capitolio, Escocesa, Cabana, Ingenuidad, Nicotiana, Washington, El Sol, H Upmann, La Venus, Espanola, Cosmopolita, Filantropia, Puntualidad, Cruzado, St Nicolas, &c., en magasin et à vendre par MORENO FRERES,
19juil 34, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—En débarquement du brick Adams Gray et de la goélette Wild Pigeon, venant de la Havane, un beau choix de cigares, à vendre par MORENO FRERES,
19juil 34, Vieille-Levée

POMMES DE TERRE ET OGNONS—150 barils 1ère qualité, de Louisville, Mechanicks et pelure argentée, en débarquement du bateau à vapeur Empire.
SOUR-KROUT—11 barils en débarquement du bateau à vapeur Empire, à vendre par
DONNELLY, BAZZINA & Co,
19 juil 68 rue Tchoupitoulas

Apprenez l'anglais!!!
CEUX qui désirent acquérir infailliblement une connaissance correcte et pratique de cette langue en peu de temps, prompt pour rien, sans dégoût ni travail, par une pratique aisée et agréable, doivent s'adresser au professeur BELSON, No 8, rue de Charles. Tous les LUNDIS il se forme des classes de 3 à 6 personnes, pour les Dames et les messieurs respectivement. On paie $10 pour 24 leçons. Le plus parfait succès est garanti.
14 mai

GRAND EXPRES
De la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
UN exprès qui partira tous les jours est maintenant établi sur le Chemin de fer des Opelousas, entre la Nile-Orléans et le Bayou Lafourche, se reliant à la Nile-Orléans, avec "l'Exprès de Adams" pour toutes les principales villes du Nord et de l'Ouest et se reliant au Bayou Lafourche, avec Les diligences et vapeurs Exprès du Lafourche, Pour Thibodeaux, Houma, Tigerville, la Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, la Nouvelle-Ibérie, St. Martinville, Washington et Opelousas.
Les espèces, les bijoux, les objets de valeur et toutes sortes de marchandises seront promptement transmis et délivrés. Les billets, les traites, les bordereaux, &c., seront perçus et tous les ordres remplis ponctuellement.
Chaque Exprès est confié à des messagers spéciaux.
Toutes les marchandises et ordres de la Nouvelle-Orléans ou de l'intérieur, doivent être déposés au bureau avant 6 heures du soir, la veille du départ.—Les ordres laissés au magasin de M. Joseph Barbe, No 130, rue la Vieille Levée, seront promptement exécutés.
L'Exprès part du bureau de MM. Adams & Co., No 24, rue du Camp, tous les jours, à 7 heures du matin et part du "Franklin House", à Thibodeaux, à 1 heure de l'après-midi et du Bayou Lafourche à 3 heures de l'après-midi.
Bagage du bagage au chemin de fer et de la ville.
Il y a également un Exprès pour le transport du bagage dans n'importe quel quartier de la Nile-Orléans, de sorte que les passagers qui descendent [illegible] [illegible].
STARK E. JONES, Bureau No 16, rue du Camp.

LAGAY & LEGARS,
36, rue de Chartres,
Importateurs de confections.
REÇU par le Catawba—120 malles confections d'été pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant toutes les dernières genres, à vendre à très bas prix.
7juin

P. A. HEBRARD,
118, rue du Canal, près Royale,
IMPORTATEUR de marchandises françaises, anglaises et américaines, offre tout son stock à des prix très réduits.
Il ouvre en ce moment, 30 caisses toile d'Irlande à chemises, manufacturée exprès pour lui—il la recommande aux familles, elles seront vendues à très bas prix.
Il invite les étrangers à venir examiner son assortiment avant d'acheter ailleurs.
P. A. HEBRARD,
118, Canal, près Royale

Bureau des Commissaires et Agents de la succession générale de John McDonogh.
Nouvelle-Orléans, 24 mai 1855.
AVIS est par le présent donné que les Commissaires et Agents recevront, à leur bureau, au coin des rues Camp et Natchez, des propositions pour louer ou loner à bail à l'appartement les propriétés, rurales ou urbaines, appartenant à la succession.
Toutes les propositions doivent être soumises par écrit et devront renfermer une description exacte des propriétés qu'on désire prendre à bail avec le prix offert par an. Dans le cas où l'on proposerait de faire une amélioration quelconque sur les propriétés, il faudra donner une description détaillée du genre d'amélioration ainsi que la valeur.
Les baux accordés par le bureau renfermeront une clause déclarant que toutes les améliorations faites sur les propriétés louées à bail appartiendront à la succession à l'expiration du bail. Les locataires donneront des billets de loyer, endossés à satisfaction, et payables à une des banques de cette ville.
Un certain nombre d'esclaves sera attaché aux propriétés Allard, McCarty, St-Gême et Fletes. Une liste donnant l'âge, le sexe, etc., de ces esclaves se trouve et peut être vu au bureau des Commissaires et Agents.
On peut obtenir tous les renseignements nécessaires en s'adressant à WM P. SIMSOTT,
Secrétaire

A LOUER—Plusieurs nègres et négresses, au mois et par an. Il y a de bons artisans parmi les nègres. Pour les conditions, s'adresser à M. Simsott,
7juin—6m

A VENDRE
UNE belle portion de terre améliorée, située dans la paroisse St-Bernard, à environ quatre milles et demi au-dessous de la Nile-Orléans, du même côté de la ville, mesurant deux arpents deux tiers ou 484 pieds de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur de 80 arpents—terminé un canal qui débouche au bayou Bienvenu. Pour plus de détails et les termes, s'adresser au No 112, rue du Camp.

LOUISIANA HOTEL—BAIE ST LOUIS.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public que l'établissement ci-dessus est maintenant ouvert pour la saison. On y trouvera bonne table, confort et modicité de prix.
27juin—1m A. COUDREAU.

P. MALLARD, 67 RUE ROYALE,
A en ce moment un très beau choix de meubles de salon et de chambre à coucher en acajou et palissandre.
Il se charge de toutes espèces de travaux d'ébénisterie et tapisserie.
Il a encore en main quelques pièces de tapis qu'il voudrait à plus bas prix, [illegible], voulant entièrement se défaire de l'article.
Nattes, stores, galeries, paniers, le tout en place dans le plus bref délai.
Il se charge de l'entretien, du nettoyage et de l'entretien des tapis pendant l'été et prend aussi des meubles en magasin.
Véritable huile de COLZA sans aucun mélange toujours en magasin.

Dissolution de société.
LA Société en commandite de A. Tamboury et Co, est dissoute d'un commun accord, à dater du 25 [illegible].
M. A. Tamboury reste seul chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaires.
A. TAMBOURY
LEON DUCOURNAU,
J. DUCOURNAU

PORTER de première qualité, foncée, marque [illegible], en bouteilles, à vendre par
J. Y. DE EGANA,
47, rue Bienville

SALSEPAREILLE—71 balles, en douane, pour l'exportation, reçue par la goélette [illegible], venant de Tampico, à vendre par
J. Y. DE EGANA,
No 47, rue Bienville

SEL—Reçu par la barque [illegible] Paris, venant de Cadix, à vendre par
JUAN Y. DE EGANA
No 47, rue Bienville.

VERMOUTH—55 caisses, Martini & Co, en magasin et à vendre par SOSTHENE THOMAS,
9, rue Gravier

ABSINTHE ET KIRSCH de Berne et Lenoble—[illegible] caisses, en débarquement du navire Pa[illegible], à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier.

HOTEL DES OMBRES VERTES,
BILOXI, Miss.
MM. JNO. B. PRADAT & Co, successeurs de Mme K. Pradat, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, que l'Hôtel des Ombres Vertes vient d'être complètement réparé et disposé de la manière la plus confortable. L'établissement sera ouvert le 1er juin. MM. Pradat & Co, sollicitent la bienveillant patronage qui a été accordé jusqu'ici à leur mère.
Prix : $2 par jour, $10 par semaine, $40 par mois. Les enfants et les domestiques moitié prix.
Les personnes qui voudront se rendre à l'hôtel sont priées d'en avertir le capitaine du vapeur, qui les déposera sur le wharf de l'hôtel.

UNE DAME française désire trouver une place à la campagne dans une famille respectable à la campagne, pour elle et ses deux jeunes enfants. Elle peut enseigner le français et notamment le dessin où elle est d'une force remarquable. Cette dame ne demande qu'un peu d'appointements.
S'adresser à Mme DESBAZAUX, à son institution, rue Bourgogne.